



Service des constructions
et de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Hauterive, le 30 août 2024

Objet : prise de position sur le projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) 2024

Madame, Monsieur,

La communauté des moines d'Hauterive a pris connaissance du PSEM 2024 et souhaite exprimer par ces lignes son opposition au projet. En voici les principales raisons :

- la sauvegarde d'une vie monastique authentique nécessite un cadre serein et parfaitement calme pour être mise en œuvre ; c'est le rôle des terres environnant les abords de l'abbaye d'Hauterive que de garantir un tel espace. Il n'est donc pas envisageable pour les moines d'être soumis, certainement durant des décennies, à un ensemble de nuisances incompatibles avec un tel but : disparition durant une longue période de la couverture forestière assurant une protection efficace de l'ensemble du site, bruit, poussière, exploitation de machines combinée au passage de poids-lourds, menaces sur la salubrité de l'eau, défiguration durable du paysage venant gravement impacter l'ensemble du site, etc.

- nous remarquons que, au fil du temps, les projets d'exploitation successifs menacent toujours de plus près les lieux d'habitation des moines (désormais jusqu'à 300 mètres des bâtiments de l'abbaye), ce qui n'est pas admissible. À cet égard, nous avons noté que le PSEM mis en consultation comporte une variante d'exploitation qui nous paraît indéfendable puisqu'il inclut, sans explication vraiment probante, une variante d'exploitation allant jusqu'à supprimer toute distance minimale légale entre la zone d'exploitation et des lieux d'habitation. Un garde-fou de première importance saute ainsi, ouvrant la porte à toutes sortes d'abus potentiels au détriment des habitants des zones concernées.

- le passage de la catégorie « secteur de ressources à préserver » (statut actuel pour une partie des terres de l'abbaye) à celle de « secteur à exploiter prioritaire » ne nous paraît pas défini de manière suffisamment encadrée et transparente, donnant ainsi la fâcheuse impression que l'on passe de la première catégorie à la deuxième beaucoup trop facilement sans que les premiers intéressés aient suffisamment leur mot à dire. Il y a là une lacune dangereuse qui appelle une correction.





- enfin, les niveaux écologique ou environnemental entendus au sens strict ou dans un sens plus large ne nous semblent pas pris en compte de manière convaincante. Rien n'est dit ou presque du complexe de la « Petite Sarine », ni de la zone protégée de l'Abbaye.

A-t-on oublié qu'elle est implantée en ce lieu depuis des siècles et qu'elle légitime son plus haut niveau de protection sans qu'il soit nécessaire d'en faire la démonstration ?

Il est notoire en effet que, outre sa dimension multiséculaire de lieu spirituel qui est sa première raison d'être, l'ensemble du site de l'abbaye (bâtiments historiques et terres environnantes) attire une foule innombrable de personnes au fil de l'année : hôtes des moines, visiteurs, pèlerins, promeneurs, pêcheurs, etc., ce qui lui confère une importance hors pair sur le plan culturel et touristique, évidence qui n'est plus à démontrer (voir les nombreux articles de presse sur le sujet) : veut-on saccager ce site exceptionnel de façon irrémédiable et ce pour des décennies ? Il va de soi que nous ne sommes pas prêts à assumer une telle responsabilité.

Toutes ces raisons nous conduisent à signifier notre opposition à l'encontre de toute exploitation future d'une gravière sur les terres de l'Abbaye.

Vous remerciant de votre aimable attention, nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Dom Marc de Pothuau OCist, abbé d'Hauterive
et les frères de la communauté





Abbaye
d'Hauterive



Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Hauterive, le 8 septembre 2024

Concerne : Opposition au projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux 2024

Madame, Monsieur

Les membres du Conseil de la Fondation d'Hauterive, propriétaire des bâtiments et des terres de l'Abbaye d'Hauterive, ont pris connaissance du projet PSEM 2024 et de l'inclusion des secteurs de ressources à préserver sur le territoire de la commune d'Hauterive.

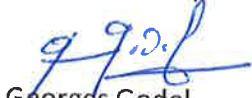
Le Conseil s'oppose à l'introduction dans le PSEM des parcelles de la Fondation, à savoir les articles 106.004, 106.014, 106.015, 106.016. En effet, le site de l'Abbaye a une valeur patrimoniale exceptionnelle comme en témoigne sa description dans l'ISOS, Inventaire des sites construits à protéger en Suisse : « *Fondée du vivant de saint Bernard de Clairvaux, l'abbaye cistercienne d'Hauterive occupe une situation absolument exceptionnelle et intégralement préservée au fond du canyon creusé par la Sarine, quelques kilomètre en amont de la ville de Fribourg* ». L'exploitation d'une gravière porterait gravement atteinte à la valeur du site.

De plus, l'Abbaye a une importante dimension spirituelle de par la présence de la communauté monastique qui y vit depuis le 12ème siècle. Les moines et les nombreuses personnes qui séjournent à l'Abbaye trouvent en ce lieu un espace de silence et de

recueillement de grande qualité, qui serait profondément altéré par le bruit et le trafic résultant de l'exploitation d'une gravière.

Pour cette raison, nous nous opposons également à l'exploitation de terrains n'appartenant pas à la Fondation mais dont la proximité engendrerait de graves nuisances sonores sur le site.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons nos plus cordiales salutations.



Georges Godel

Président de la Fondation d'Hauterive

Dom Marc de Pothuau,
Vice-Président de la Fondation d'Hauterive

